



VOTRE SIÈGE VOUS ATTEND

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle

Promutuel du Lac au Fleuve, société mutuelle d'assurance générale, ci-après désignée « la Société », convoque ses membres-assurés à son assemblée générale annuelle qui se tiendra le :

mercredi 15 mars 2017 à 19 h, en simultané par vidéoconférence aux trois endroits suivants :

Centre communautaire Robert-Côté

470, rue Notre-Dame, Saint-Pascal

Hôtel Universel

1000, boulevard des Cascades, Alma

Bureau de Promutuel du Lac au Fleuve

951, boulevard Monseigneur-De Laval, Baie-Saint-Paul

SIÈGES EN ÉLECTION

Conformément au Règlement 2016-1, adopté le 8 décembre 2016, dont le but était de réduire le nombre d'administrateurs pour le faire passer de 18 à 12, tous les sièges, soit 12, sont en élection. Pour plus de renseignements au sujet des sièges à pourvoir, de leur secteur et de la durée de leur mandat, les membres-assurés peuvent s'adresser à la Société pendant les heures d'ouverture ou sur le site Internet à l'adresse : <https://www.promutuelassurance.ca/fr/lacaufleuve>.

Tout membre-assuré désirant combler un siège d'administrateur doit transmettre au siège de la Société, au plus tard le dixième (10^e) jour avant l'assemblée, soit le 6 mars 2017 à 16 h, en la forme prescrite, le bulletin de mise en candidature et les déclarations d'intérêts et d'éligibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Ils sont disponibles au siège, situé au 951, boulevard Monseigneur-De Laval, Baie-Saint-Paul, ainsi que dans tous les bureaux de service de la Société. Les documents doivent être adressés au secrétaire du conseil d'administration.

En conformité avec le règlement de régie interne, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en déposant auprès du secrétaire de la Société, au moins dix (10) jours avant l'assemblée, un formulaire de procuration dûment rempli, disponible au siège de la Société. Dans le cas d'une personne morale, elle doit joindre au formulaire de procuration une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant. Les copies électroniques seront acceptées à condition que les documents originaux soient présentés à l'ouverture de l'assemblée. Un procureur ou un représentant ne peut représenter plus d'un membre.

En cas d'annulation, l'assemblée sera remise au 22 mars 2017, à 19 h, au même endroit.

Plusieurs prix totalisant 7 500 \$ en bonidollars seront tirés parmi les membres-assurés présents. Du café et des accompagnements seront également offerts.

Au plaisir de vous y accueillir.

Pierre Raymond
Secrétaire du conseil d'administration
Diffusé le 22 février 2017

PROMUTUEL
ASSURANCE
DU LAC AU FLEUVE